

ORIENTATIONS REGIONALES GRAND EST

**CAMPAGNE « Lutte contre les violences
notamment sexuelles dans le sport / Sport,
Education, Mixité, Citoyenneté » ANS 2022**

1. Contexte

Le sport contribue à porter les valeurs qui doivent fonder notre société : respect, altérité, laïcité, équité et peut permettre de lutter contre les inégalités sociales ; l'exclusion d'une partie de la population, l'idéologie de la haine, l'absence de reconnaissance. Le sport peut participer à l'éducation des enfants et porter les valeurs d'équité, d'égalité et de fraternité qui permettent de construire les citoyens de demain. Provoquer une prise de conscience, faire évoluer les mentalités et les comportements qui peuvent s'installer parfois dès le plus jeune âge, tel est l'objectif général de la politique ministérielle du Ministère des sports.

Tous les acteurs du sport sont concernés par cet objectif, qu'il s'agisse des sportifs pratiquants mais aussi des dirigeants, des éducateurs, des formateurs, des parents et des supporters.

Eduquer les enfants à l'égalité de genre, leur apprendre l'équité et le respect d'autrui quel que soit son sexe ou son orientation sexuelle va leur permettre de se construire de manière équilibrée dans le respect de l'autre. La lutte contre les violences et le harcèlement sexuel dans le sport va être renforcée en 2022, c'est la priorité du Ministère des Sports et de ses organes déconcentrés.

Afin d'éviter les déviances, le rôle du mouvement sportif est d'abord éducatif. Offrir aux filles les mêmes conditions d'entraînement ou de pratique est un facteur favorisant l'égalité et le respect ; c'est la base d'une société qui se porte bien. Cependant, l'équité ne va pas encore de soi dans notre société et travailler sur les freins qui existent dans les structures sportives en termes d'accès ou de pratique est un projet.

2. Campagne ANS 2022 « lutte contre les violences notamment sexuelles dans le sport / Sport, Education, Mixité, Citoyenneté »

2.1 L'enveloppe financière

Une enveloppe nationale d'un montant minimale de 570 000€ est allouée pour soutenir ses projets. Le territoire du Grand Est dispose d'une enveloppe d'un montant minimal de 50 000€.

2.2 Les priorités régionales de l'appel à projets :

Veillez trouver ci-joints les 4 thèmes prioritaires dans lesquels doivent s'inscrire les projets Sport, éducation, mixité, citoyenneté pour le Grand Est :

- *Projets éducatifs ou d'insertion par le sport dans l'objectif de promouvoir l'éthique et les valeurs du sport (projets globaux d'éducation et de citoyenneté, formation des acteurs du sport, jeudis de l'insertion, lutte contre les incivilités, colloques, Valeurs de la République et Laïcité...);*
- *Projets de développement de la mixité et en lien avec l'équité de genre (les projets qui visent à l'accompagnement vers la mixité et l'équité¹ au sein des structures);*
- *Sport facteur d'inclusion sociale (projets à destination de publics spécifiques RSA, mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap, publics dits "difficiles" ou "en rupture"...);*
- *Prévention des violences et du harcèlement dans le sport, notamment les violences et le harcèlement sexuels.*

3. Constitution du dossier

Les demandes de subventions s'effectuent de façon dématérialisée via Le Compte Asso. (<http://www.le-compte-asso.associations.gouv.fr>).

Si vous êtes une ligue régionale, votre service instructeur sera la DRAJES Grand Est.

Si vous êtes un Comité départemental ou un club, votre service instructeur sera le SDJES de votre département.

Pour déposer votre demande vous pouvez suivre les différentes étapes du « Guide 2022 Lecompteasso Faire une demande PST (hors emploi) » disponible sur le site de l'ANS (<https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions>).

4. Nature et limites des actions

Les actions financées au titre de cet appel à projet doivent être réalisées entre les 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Pour les associations, les actions doivent être en adéquation avec le projet associatif et/ou fondées sur un document interne d'orientation (compte-rendu d'assemblée générale, de conseil d'administration...).

Les actions qui s'inscrivent dans une des thématiques prioritaires doivent faire partie d'un projet du club ou de la structure qui va apporter une plus-value aux actions habituelles de la structure et faire partie d'une démarche globale de réflexion de la structure.

Les actions dans lesquelles des partenariats ont été sollicités (cofinancement avec d'autres ministères, la politique de la ville, les collectivités territoriales ou d'autres organismes financeurs potentiels, organismes privés...), devront clairement mentionner la situation des partenariats établis tout au long de l'instruction des dossiers.

L'action ne pourra être subventionnée à plus de 80 % de son coût total (hors valorisation du bénévolat).

Les actions innovantes sont prioritaires mais une reconduction est possible en fonction de la nature du projet.

Toute dépense inhérente à l'action est éligible en dehors de :

▶ La création ou le financement exclusif d'un emploi consacré à la réalisation de l'action concernée.

▶ L'achat de matériel spécifique à la pratique par des personnes en situation de handicap.

➤ Calendrier

Concernant la campagne « **Emplois/Consolidations** » (l'instruction des dossiers se fera en 2 étapes) le calendrier suivant sera appliqué :

- **Du 7 avril 2022 au 30 mai 2022** : dépôt des dossiers de demandes d'aides sur le Compte Asso
- **21 juin 2022** : Coordination régionale visant à attribuer les différentes subventions

**Date limite de dépôt des dossiers
sur Le Compte ASSO: 30 mai 2022**

➤ Liste des référents

DSDEN	NOMS	Prénoms	Mails
ARDENNES (08)	DELANGLE	DANY	Dany.Delangle-Hosteau@ac-reims.fr
AUBE (10)	HORREAUX	Emeline	Emeline.Horraux@ac-reims.fr
MARNE (51)	LEFEVRE	Lucie	lucie.lefevre@ac-reims.fr
HAUTE MARNE (52)	WALCZAK	Frédéric	frederic.walczak@ac-reims.fr
MEURTHE ET MOSELLE (54)	HOSTE	Aurélie	aurelie.hoste@ac-nancy-metz.fr
MEUSE (55)	LECLER	GILLES	gilles.lecler@ac-nancy-metz.fr
MOSELLE (57)	FRANCOIS	Bertrand	bertrand.francois@ac-nancy-metz.fr
BAS-RHIN (67)	STANGRET	Emilie	emilie.stangret@ac-strasbourg.fr
HAUT-RHIN (68)	HALBWACHS	Frédéric	frederic.halbwachs@ac-strasbourg.fr
VOSGES (88)	HENRIOT	Jean-Baptiste	jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr

Les demandes des comités régionaux/ligues doivent être faites auprès du référent régional ; les demandes des comités départementaux et des clubs auprès du référent départemental.